



AVIS PUBLIC

VILLE DE LACHUTE
Pour publication sur le site Web de la Ville
Le 6 octobre 2025
Pour publication dans L'Argenteuil
Le 10 octobre 2025

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE VILLE DE LACHUTE – SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025 VOTE PAR CORRESPONDANCE

Par cet avis public, Me Lynda-Ann Murray, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Lachute.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq (5) dernières années;

De plus, vous devez, le 2 novembre 2025, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :

- avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection au plus tard le 18 octobre 2025 à midi.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à la **Maison de la Culture au 378, rue Principale**, qui siège :

14 octobre 2025	13 h à 16 h 17 h à 20 h
16 octobre 2025	10 h à 13 h 15 h à 18 h
18 octobre 2025	9 h à 12 h

Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

5. Vous pouvez également effectuer une demande écrite. Pour ce faire, veuillez compléter le formulaire pertinent mis à votre disposition sur le site Web de la Ville ou à la réception de l'hôtel de ville, puis nous le retourner accompagné des pièces justificatives, par la poste ou en le déposant à la réception de l'hôtel de Ville. Toute demande d'un électeur domicilié formulée par écrit doit être signée par le demandeur et assermentée par une personne autorisée à faire prêter serment. Une demande écrite doit être reçue par la commission de révision au plus tard le 18 octobre 2025 à midi (12h).
6. Si vous êtes une électrice ou un électeur non domicilié inscrit sur la liste électorale, vous pouvez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le 18 octobre 2025 (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale).
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection, la secrétaire d'élection ou l'adjoint à la présidente d'élection à l'adresse, au numéro et au courriel ci-dessous :

Bureau de la présidente d'élection
380, rue Principale
Lachute (Québec) J8H 1Y2
Téléphone : 450 562-3781 poste 7287
Courriel : electionlachute@lachute.ca

Le 6 octobre 2025
(EM-2025.05)

M^e Lynda-Ann Murray, présidente d'élection